

DELIBERATION CFVU-008-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 25 février 2022

Objet de la délibération : Modification de la délibération n°2022-2 de la CFVU du 10 janvier 2022, relative au Calendrier universitaire 2022-2023

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 07 mars 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La nouvelle date limite d'inscription administrative en LAS est fixée au vendredi 21 octobre 2022.

La modification de la délibération n°2022-2 de la CFVU du 10 janvier 2022 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 14 mars 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le :

Calendrier universitaire 2022/2023

Date administrative de début d'année universitaire

Jeudi 1^{er} septembre 2022

Dates limites de réunion des jurys 2^{ème} session

Le conseil de gestion peut imposer une date antérieure à celle proposée dans le calendrier officiel

	2022/2023
Licence & DEUST	Vendredi 15 septembre 2023
Master 1	Vendredi 22 septembre 2023
Licences professionnelles	Vendredi 13 octobre 2023
Master 2	Vendredi 24 novembre 2023
Diplômes d'université	Vendredi 24 novembre 2023

Congés universitaires

	Vacances scolaires Académie de Nantes (zone B)	Vacances universitaires Université d'Angers
Toussaint	Fin des cours samedi 22 octobre, reprise lundi 7 novembre 2022	Fin des cours samedi 29 octobre, reprise lundi 7 novembre 2022
Noël	Fin des cours samedi 17 décembre 2022, reprise mardi 3 janvier 2023	Fin des cours samedi 17 décembre 2022, reprise mardi 3 janvier 2023
Hiver	Fin des cours samedi 11 février, reprise lundi 27 février 2023	Fin des cours samedi 18 février, reprise lundi 27 février 2023
Printemps	Fin des cours samedi 15 avril, reprise mardi 2 mai 2023	Fin des cours samedi 22 avril, reprise mardi 2 mai 2023

Périodes et modalités d'inscription

Clôture des inscriptions administratives

	2022/2023
Pluripass - L1 - L2 - L3 - BUT - LP - M1 - M2	Vendredi 23 septembre 2022
Etudiants de Master passant en jury de 2 ^{ème} session	Vendredi 30 septembre 2022
Formations en alternance	Vendredi 4 novembre 2022
Doctorat	Vendredi 25 novembre 2022

Inscriptions tardives

Traitées par les directeurs des composantes	Jusqu'au vendredi 21 octobre 2022 inclus
Date limite d'annulation d'inscription avec remboursement	Vendredi 7 octobre 2022 (formations débutant au 1 ^{er} semestre) Vendredi 17 février 2023 (formations débutant au 2 ^{ème} semestre)

Date limite d'arrivée tardive

Vendredi 30 septembre 2022

Date limite d'annulation d'inscription en PluriPASS

Vendredi 7 octobre 2022

(L'étudiant renonce à suivre les cours et à postuler aux filières santé)

Date limite d'inscription administrative en Licence accès santé

Vendredi 21 octobre 2022

Evènements Université d'Angers

Campus Day

Jeudi 22 septembre 2022

Opération « m'essayer c'est m'adopter »

Du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre 2022

Second créneau possible pour les composantes qui le souhaitent :

Du lundi 13 février au vendredi 17 février 2023

Portes ouvertes

Samedi 4 février 2023